

# Les punaises aux Hôpitaux de Saint-Maurice

*Docteur Soulier  
Service Hygiène Hospitalière  
21 novembre 2017*

1

*Notre activité:*

**25406 hospitalisations**

**590 lits**

**287 places**

**20 postes**



**Maternité**

**Soins de suite  
et réadaptation**

**Dialyse**

**Psychiatrie**

2

Les **Hôpitaux de Saint-Maurice** ont un statut d'établissement public hospitalier départemental. Ils sont issus du regroupement de l'Hôpital National de Saint-Maurice et de l'EPS Esquirol depuis le 1er janvier 2011.

Les HSM et le Centre hospitalier des Murets situé à la Queue-en Brie forment depuis 2016 le Groupement Hospitalier de Territoire 94 Nord.

Aux HSM :

**Pôle Soins de suite et réadaptation adultes**

- Rééducation orthopédique et traumatologie
- Rééducation et rhumatologie
- Médecine et Réadaptation

**Pôle Soins de suite et réadaptation enfants**

- Rééducation des pathologies neurologiques acquises de l'enfant
- Rééducation orthopédique de l'enfant
- Rééducation des pathologies neurologiques congénitales de l'enfant
- Centre de suivi de d'insertion pour enfant et adolescent après atteinte cérébrale acquise

**Pôle P3R (Pôle ressources rééducation réadaptation dans et hors les murs)**

- Unité neurologique adultes
- Unité fonctionnelle d'analyse du mouvement
- HAD rééducation/réadaptation
- Equipe mobile CECOIA
- Unité de santé publique
- Cellule recherche
- Centre de référence robotique, domotique, informatique thérapeutique

**Pôle Traitement de l'insuffisance rénale chronique**

- Hémodialyse/auto-dialyse
- Dialyse péritonéale

**Pôle Femme-Enfant (Maternité)**

- Obstétrique
- Chirurgie gynécologique
- Néonatalogie

## Pôles Psychiatrie publique

12 services d'hospitalisations complètes  
40 structures extra-hospitalière dont 15 hôpitaux de jour

### Psychiatrie Adultes : 5 pôles

- 1er, 2e, 3e, 4e arrondissements de Paris
- 11e arrondissement de Paris
- 12e arrondissement de Paris
- Saint-Mandé, Charenton-le-Pont, Saint-Maurice et Alfortville
- Centre Ressources pour Intervenants auprès d'Auteurs de Violence Sexuelle Ile-de-France (CRIAVS)

### Psychiatrie Enfants et Adolescents : 3 pôles

- 1er, 2e, 3e, 4e et 11ème arrondissements de Paris
- Fontenay-sous-Bois, Joinville-le-Pont, Saint-Mandé, Saint-Maur-des-Fossés
- Ablon, Alfortville, Charenton-le-Pont, Choisy-le-Roi, Ivry-sur-Seine, Maisons-Alfort, Orly, Saint-Maurice, Thiais, villeneuve-le-Roi et Vitry-sur-Seine

5

# 1<sup>er</sup> SIGNALEMENT

2 IDE

Début MAI 2017  
SIGNALEMENT CMP SAINT-ELOI

16 patients

Visite sur site du service hygiène

### Etat des lieux :

- En consultation au CMP : organisation spécifique du service avec l'aide du protocole de l'établissement
  - accueil direct d'un patient suspect d'être infesté dans un bureau « dédié »,
  - bionettoyage et désinsectisation systématique après départ du patient
- Utilisation d'insecticide de l'hôpital inefficace
  - > Achat par l'intermédiaire d'une association d'autre insecticide
- Au domicile du patient : intervention d'une société de désinsectisation extérieure sur demande de l'assistante sociale

6

**EXTRAIT PROTOCOLE : CONDUITE A TENIR DANS LE CAS DE  
L'ACCUEIL D'UN PATIENT PRESENTANT DES PIQURES DE  
PUNAISES (cf. tableau récapitulatif pages 5 à 7)**

- Dêvêtir le patient
- Mettre les vêtements dans un sac biodégradable
- Faire doucher le patient
- Proposer des vêtements propres

MATERIELS, LOCAUX, AUTRES	PRECAUTIONS	TRAITEMENTS REQUIS
<p>➤ <b>Vêtements, linge</b></p>	<p><u>Pour les vêtements supportant une température T° &gt; ou = à 60°C :</u> Les mettre directement dans un sac biodégradable et placer le tout dans la machine à laver. Ou transférer les sacs biodégradables remplie à la lingerie dans le cas d'une collectivité. Une fois propre et sec, protéger ces vêtements sous plastique et les stocker dans une lingerie propre.</p> <p><u>Pour les vêtements à laver à une température T° &lt; ou = à 60°C :</u> Ouvrir les fenêtres avant de pulvériser les vêtements</p>	<p>Laver en machine à une température supérieure ou égale à 60°C.</p> <p>Traiter avec un antiparasitaire l'A-Par®</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pulvériser les vêtements à l'envers et à l'endroit avec de l'A-Par®</li> <li>- Les placer ainsi dans un sac plastique pendant au moins 4 heures</li> <li>- Rinçage en machine à laver avant utilisation</li> </ul>

7

**EXTRAIT PROTOCOLE : CONDUITE A TENIR DANS LE CAS DE  
L'ACCUEIL D'UN PATIENT PRESENTANT DES PIQURES DE PUNAISES  
(cf. tableau récapitulatif pages 5 à 7)**

<p>➤ <b>Sacs, valises</b></p>	<p>Les vider de leur contenu Evaluer l'état visuellement Les isoler dans des sacs hermétiques pour les protéger</p>	<p>Mettre en machine si possible à 60°C, ou utiliser de l'antiparasitaire A-Par®, selon les recommandations.</p>
<p>➤ <b>Locaux</b></p>	<p>Vérifier l'intégrité des locaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- boucher les fissures,</li> <li>- effectuer un bio nettoyage</li> <li>- réaliser les travaux de lessivage/peinture nécessaire</li> </ul>	<p>Réaliser un bionettoyage quotidien de la chambre du patient Réaliser un bionettoyage complet à la sortie du patient Utiliser l'insecticide et pulvériser les endroits stratégiques <u>Dans le cadre d'une infestation massive, l'intervention d'une société extérieure de désinsectisation sera faite par le cadre auprès de la Direction des Affaires Logistiques (DAL)</u></p> <p>S'assurer que le lieu de vie extérieur du patient ne soit pas infesté. Sinon il faut en référer au propriétaire concerné</p>

8

**EXTRAIT PROTOCOLE : CONDUITE A TENIR DANS LE CAS DE  
L'ACCUEIL D'UN PATIENT PRESENTANT DES PIQURES DE PUNAISES**  
(cf. tableau récapitulatif pages 5 à 7)

**Protection du personnel de l'unité pour l'utilisation d'un insecticide en  
aérosol**

- En aérant la pièce et en l'absence du patient.
- Tenue de protection :
- Surblouse à manches longues
- Masque de soins
- Gants

Respecter les précautions d'emploi lors de l'utilisation de  
L'insecticide afin d'obtenir une efficacité optimale.

Après le déclenchement de l'insecticide, sortir de la pièce et se dévêtir ses  
équipements de protection et les déposer dans un sac à ordures ménagères  
hermétiquement fermé.

9

**Actions d'améliorations proposées pour le 1<sup>er</sup>  
signalement du CMP de St Eloi**

**Décisions :**

- Renforcement des mesures de protection du personnel :  
port de surblouse jetable et/ou d'une tenue personnelle de travail, à  
mettre dans un sac hydrosoluble pour lavage à 60°C
- Regroupement des soins des patients infestés en consultation et /ou à  
domicile (plage de ½ journée)
- Commande de produit insecticide efficace auprès de la DAL
- Demande d'intervention du médecin de travail pour l'impact  
psychologique important subit par le personnel du CMP

10

# SITUATION « EPIDEMIQUE »

Information du 1er signalement à l'ensemble de l'encadrement des pôles de psychiatrie  
=> survenue de nombreux autres signalements



**Intervenants** : chefs de pôle concernés, cadres de pôle et cadres concernés, directeur de soins, coordonateur de la gestion des risques associés aux soins, directeur DAL, préventeur des risques professionnels et médecin du travail.

11

## 1ère REUNION CELLULE DE CRISE MAI 2017 : ETAT DES LIEUX

- **Accueil et soins aux CMP :**
  - Risque de passage à l'acte de certains patients « infestés » ;
  - Problèmes de prise en charge : patients « infestés » exclus des activités ;
  - Difficultés de réserver une salle « patients infestés » dans tous les CMP ;
  - Pas de tenue professionnelle disponible actuellement pour les soignants en psychiatrie ;
  - Protocole « hygiène pour la tenue professionnelle aux HSM » non validé en CME
  - Absence de support écrit pour la sensibilisation des patients.
- **Soins au domicile :**
  - Pas de tenue professionnelle ;
  - Crainte du personnel d'être infesté.
- **Traitement des locaux :**
  - **Au CMP :**
    - Mobilier non adapté : bois, tissu, moquette ;
    - Technique de bionettoyage non adaptée : pas d'utilisation possible de l'aspirateur ni de nettoyage vapeur ;
    - Produit insecticide délivré par la DAL inefficace ;
  - **Le domicile des patients ; complexité du traitement:**
    - Intervention de l'assistance sociale, recours aux associations ou SPSE (service parisien de santé environnementale) ;
    - Traitement du linge du patient très compliqué, surtout lors de certaines pathologies psychiatriques ;
    - Réticence, refus, décompensation de la pathologie du patient, échec possible de la désinsectisation (appartement très encombré, parfois vétuste)....

Prise en charge du personnel : médecine du travail (lésions cutanées et/ou impact psychologique), coût des traitements du domicile.

12

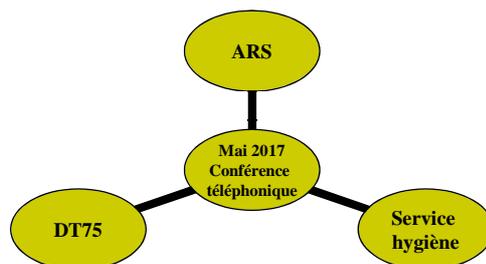
## 1<sup>ère</sup> REUNION CELLULE DE CRISE MAI 2017 :

### MESURES PROPOSEES

- ➔ DAL : - recherche et équipement de nettoyage vapeur des CMP concernés
  - mise en place d'une tenue professionnelle complète:
    - tunique/pantalon réutilisable et lavable à une température > à 60°C
  
- ➔ CMP : - changement de mobilier non adapté à la demande des cadres
  - identification d'un local vestiaire pour permettre au personnel de changer leur tenue et de laisser leurs effets personnels avant les visites au domicile.
  - porter des vêtements lavables à une température > à 60°C pour la visite au domicile du patient (résistance possible des punaises au insecticide A-PAR)

13

## INTERVENTION ARS-DT75 APRES SIGNALEMENT EXTERNE



- Demandes :**
- liste des noms et des adresses des patients infestés
  - dates et période de désinsectisation chimique approximative au domicile des patients et des structures extrahospitalières concernées.

**Conseils pratiques complémentaires :**

- remise d'une plaquette d'information
- lutte mécanique à privilégier :
  - \* bionettoyage à l'aide d'un aspirateur avec sac puis utilisation d'un appareil vapeur pour l'entretien immédiat des locaux du CMP ayant été fréquenté par les patients infestés;
  - \* emploi possible de terre de Diatomée en gel pour une action retardée et prolongée (action non chimique: destruction physique par abrasion de l'insecte).
- éviter l'usage répétitif d'insecticide (risque de résistance des punaises et/ou fuite des punaises aux autres locaux avoisinants)
- utiliser une mallette professionnelle lavable et ne pas emmener d'affaires personnelles (ex: sac à main) lors des visites à domicile
- éviter matériaux en bois ou en tissu et moquette en service de soins

14

2 médecins

JUILLET 2017  
SIGNALEMENT DE NOUVEAUX CAS  
AU CMP SAINT-ELOI

5 patients

Visite sur site du service hygiène

- ❑ Désinsectisation de tous les locaux du CMP faite en juin en raison de la non réception des nettoyeurs vapeurs (foyer logement de SDF juxtaposé)
- ❑ Visite du médecin de travail sur site suite au signalement des 2 médecins sur place
- ❑ Consensus sur le port d'une tenue professionnelle tunique/pantalon obligatoire pour tous médecins et soignants
- ❑ Création d'une zone vestiaire au sein du CMP

15

## RETOUR D'EXPERIENCE DE L'ASM13

### INTERVENANTS

- Dr Souffir, psychiatre ASM13
- Dr Vidon, psychiatre chef de pôle Paris 12
- Dr Botvinic, psychiatre pôle Paris 12
- Mme Bontemps, cadre coordonnateur de pôle Paris 12
- Mr Boudier, cadre de sante pôle Paris 12
- Mme Orthet, assistante du service sociale CMP St-Eloi pôle Paris 12
- Mr Corroyez, IDE HDJ Colbert pôle Paris 12
- Service Hygiène HSM

### 4 AXES PRINCIPAUX

1. **Information patients et personnel**
2. **Formation du personnel**
3. **Action en lieu de soins**
4. **Action au domicile**

16

## RETOUR D'EXPERIENCE DE L'ASM13 (SUITE)

### 1. Information générale personnel et patient :

- ⇒ lettre type de sensibilisation au risque de punaises  
(ex : diffusion avec la fiche de paie),
- ⇒ affiche spécifique ou flyer pour les patients  
(ex : mise à disposition dans les salles d'attente)

### 2. Formation du personnel en partenariat avec la société extérieure de désinsectisation

(ex: société HEC - Hygiène Etudes Conseil)

17

## RETOUR D'EXPERIENCE DE L'ASM13 (SUITE)

### 3. Actions en lieux de soins :

- ⇒ changement des mobiliers non adaptés et réfection du sol si besoin, tissu ou moquette voir plus si nécessaire (ex: réfection des plinthes et de toute l'électricité).

**Si infestation faible :** utiliser l'aspirateur et le nettoyeur vapeur

**Si infestation importante :** à combiner avec désinsectisation

- ⇒ protection du personnel par une tenue professionnelle tunique/pantalon (entretien par la lingerie) à porter systématiquement en cas de soins rapprochés (ex: injection)
- ⇒ équipement d'un congélateur grande contenance par pôle

**Proposition de questionnaire à remplir avec le patient suspect d'être infestés**

18

**QUESTIONNAIRE PATIENT/RÉSIDENT SUSPECTE D'ÊTRE  
INFESTE PAR DES PUNAISES DE LIT**  
(à conserver dans le dossier du patient)

Etiquette du patient

Questions au patient/résident

- Vous avez literie claire
- Vous avez constaté des points noirs sur votre literie
- Vous avez des boutons sur le corps
- Vous avez des démangeaisons
- Vous avez le sentiment de vous faire piquer la nuit
- Vous avez vu des punaises de lit sur vous et/ou dans votre environnement

Observation du patient/résident

- Présence de piqure de punaises de lit, sur les parties découvertes du corps
- Le patient/résident se gratte
- Présence de punaises de lit, qui rampent sur son corps, ses vêtements

Observation de la literie du patient/résident

- Points noirs visibles sur les draps
- Points noirs visibles sur le matelas
- Points noirs visibles sur les boiseries du sommier
- Points noirs visibles sur les murs de la pièce où dort le patient/résident
- Traces de sang sur les draps

Le        /        /        à

Signature du professionnel

9

FE/HYG/008

V1

09/10/2014



## RETOUR D'EXPERIENCE DE L'ASM13 (SUITE)

### 4. Actions à mener à domicile :

Au domicile du patient « infesté » : binôme du CMP

Protection du personnel avec combinaison et surchaussures jetables

**Préparation :**

- tri des affaires à jeter mis dans des sacs poubelle à faire éliminer par l'hôpital;
- affaires à garder à mettre dans un sac pour mise au congélateur 3 jours.

**Bionettoyage :**

- utilisation de l'aspirateur avec sac puis avec le nettoyeur vapeur avant intervention de la société extérieur de désinsectisation (2 passages à 15 jours d'intervalle).

**Vérification de l'efficacité de l'action :**

- visite du domicile du patient par le binôme du CMP après désinsectisation.

Au domicile du personnel « infesté » :

- mise à disposition du nettoyeur vapeur du CMP et utilisation possible du congélateur grande contenance du pôle
- remboursement des frais engagés pour la désinsectisation du domicile.

# CONCLUSION

---

- Maîtrise « du risque » punaise en 4 mois par l'ASM13 :  
protocole institutionnel avec implication de la direction générale,  
de la direction des soins et du service hygiène.
- Bilan actuel aux HSM : 89 patients et 9 personnels infestés de  
punaises et signalements en diminution suite aux actions menées  
et en cours depuis 7 mois.

---

Merci de votre participation et



à bientôt !!

